

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	64 (1991)
Heft:	3-4
Artikel:	Le projet Riponne-Tunnel
Autor:	Snozzi, Luigi / Javet, A.-C.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-129164

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE PROJET RIPONNE-TUNNEL

A

u stade actuel, le projet Riponne-Tunnel est le résultat, d'une part, de l'approfondissement des principes contenus dans le projet élaboré sur la base du programme de concours lancé en 1987 par l'Etat de Vaud, et d'autre part, de la confrontation avec les diverses requêtes de la Ville de Lausanne surgies lors de cette phase d'élaboration.

1. LE PROGRAMME DU CONCOURS ET NOTRE RÉPONSE

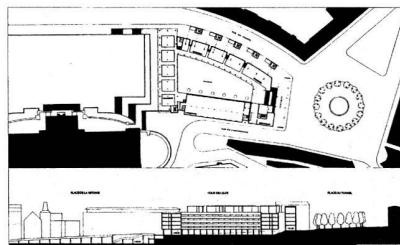
Dans l'introduction au règlement du concours, établi en mai 1987, on lisait :

«... Ce même rapport, ainsi que des études récentes sur la redistribution de l'administration cantonale, suivant l'organisation et le développement des "pôles décentralisés" admis par le Conseil d'Etat, ont amené à la décision d'implanter des surfaces administratives au centre de la ville, afin d'éviter la désurbanisation par l'exode du tertiaire vers les communes suburbaines, et de recréer des logements à la Cité, localisation plus favorable que la rue du Tunnel, pour lutter contre la perte de logements en centre-ville.

La principale justification du concours se situe dans la recherche d'une solution cohérente des objectifs du programme administratif et de l'intégration urbaine du projet constituant un îlot au centre-ville».

Cette option est insérée dans un discours urbanistique général précis, qui tient compte de la différenciation et de la caractérisation spécifiques de chaque lieu et bâtiment.

Sur cette base, nous avons établi les principes fondamentaux du projet, à savoir :



Projet Riponne-Tunnel,
plan de situation

- la création d'un îlot formellement et fonctionnellement unitaire, qui réponde à la cohérence exigée par le programme du Canton. Cette option implique forcément l'élimination de l'aile résidentielle sur la rue du Tunnel et l'intégration des deux bâtiments administratifs existants au nouveau projet;
- la création d'un bâtiment administratif qui cherche à exprimer son rôle public par son architecture;
- la mise en relation spatiale de la place du Tunnel et de la place de la Riponne à travers une cour publique, qui reprend le thème lausannois récurrent des terrassements des vallées du Flon et de la Louve, et dont l'aménagement en pièce d'eau est un rappel symbolique de la présence de la Louve, devenue souterraine et invisible depuis les remblayages successifs de la vallée;
- la redéfinition de la partie sud de la place du Tunnel par la présence et la position d'un bâtiment de type «frontal»;
- la transformation de la place de la Riponne en place piétonne par la suppression du trafic de transit et l'élimination de l'accès des véhicules sur la place depuis la rue de l'Université;
- le choix d'une organisation spatiale articulée qui assure un maximum de lumière et de ventilation naturelles à l'intérieur des édifices et permette une grande diversité de rapports visuels, en particulier au rez-de-chaussée entre l'intérieur et l'extérieur de l'ilot (voir la série de tourettes proposée le long de la rue du Tunnel).

2. LES MODIFICATIONS DU PROGRAMME INTERVENUES DEPUIS NOVEMBRE 1987

Plusieurs demandes de modifications nous ont contraints à apporter au projet les éléments nouveaux suivants :

- La création de logements pour 75 étudiants et apprentis. Cette re-

quête de la Ville de Lausanne, qui certainement porte atteinte à la cohérence initiale du programme du concours, nous a obligé à trouver une solution de compromis-limite pour éviter la remise en question du projet même.

- L'accès au parking depuis la place du Tunnel et la possibilité de rejoindre le parking Riponne SA à travers les sous-sols de l'ilot. La rampe d'accès sur la place du Tunnel ne trouvera sa forme définitive que conjointement à l'élaboration du plan de réaménagement de la place entière. C'est pourquoi la proposition actuelle avec giratoire n'a qu'une valeur indicative.

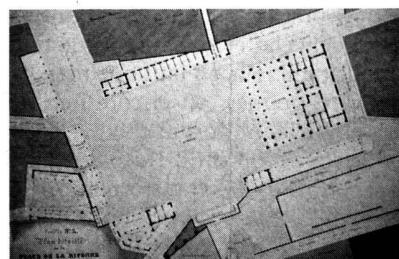
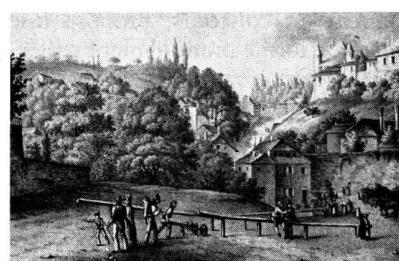
3. BREF HISTORIQUE DE LA FORMATION URBAINE DE CE LIEU

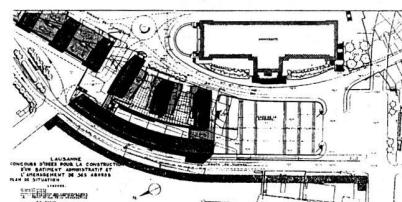
Une lecture critique des événements urbanistiques qui ont marqué le développement urbain de ce quartier nous a permis d'individuer quelques points de repère pour le projet.

Vers 1800, quelques tanneries et teintureries parmi les champs s'étaient élevées le long de la Louve, au fond de la vallée qui contournait le flanc ouest de la colline et de la Cité. La première opération urbaine d'envergure fut le comblement de la vallée en 1828, au nord de la rue de la Madeleine, que l'on nomma «place de la Riponne».

Ci-dessous, en haut : Anonyme. Vue sur la place de la Riponne. Musée de l'Evêché.

Tout en bas : projet de Henri Fraisse pour l'aménagement de la Riponne et la création d'une halle aux blés. 1834. Archives de la Ville de Lausanne.





Ci-contre en haut à gauche : photographie de la place de la Riponne un jour de marché. Environ 1890. Musée de l'Evêché.

En bas à gauche : photographie de la place de la Riponne avec le palais de Rumine. Environ 1910. Musée de l'Evêché.

En haut à droite : un dernier regard sur la Grenette avant sa démolition.

19 janvier 1933. Musée de l'Evêché.

En bas à droite : le projet lauréat du concours de 1936. Architectes Laverrière et Favarger. BTSR.

Page de droite : photographie du bâtiment administratif construit en 1961, et le problème du trafic sur la place. 1989. Musée de l'Evêché.

En 1834, la Ville organisa un concours pour l'aménagement de cette place et le projet d'une halle aux grains. L'architecte Henri Fraisse, lauréat du concours, proposa une place de forme pratiquement carrée, qui correspondait au tiers sud de la Riponne actuelle. Afin de définir le vide de la place, il projeta plusieurs bâtiments lui faisant front, dont seule la halle aux grains, dite «la Grenette», fut réalisée. Ce bâtiment eut une grande importance pour ses qualités architecturales, pour son implantation précise sur la place, pour sa typologie claire et aussi pour le rôle public qu'il joua en tant que marché couvert, grenier, ou encore lieu de rassemblement, forum civique, etc. La seconde opération urbanistique qui contribua à la transformation de ce lieu fut la réalisation du plan Pichard, projeté en 1836, qui pré-

voyait la création d'une grande ceinture entourant la ville sur un plan plus ou moins horizontal et raccordait les routes principales vers Genève, Berne ou Vevey. Ce plan fut à l'origine, entre autres, du percement du Tunnel (1851-1855), de la création de la rue du Tunnel (1855-1860), puis du voûtement de la Louve (1861-1867) et, par un nouveau remblayage, de la place du Tunnel. Celle-ci, de forme triangulaire, était réservée aux marchés des bois et bestiaux, alors que la Riponne accueillait les marchés plus courants.

Pendant toutes ces opérations, le quartier s'est peu à peu densifié entre les deux places. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, on assista à la création de nouvelles rues : à l'est de l'îlot, l'allongement du «chemin Neuf», actuellement «rue de l'Université», le raccordement entre la place

du Tunnel et la Grenette, la rue Pierre Viret, ainsi que, à l'intérieur de l'îlot, la rue des Deux-Marchés sur l'ancien lit de la Louve.

À tournant du siècle, l'architecte français Gaspard André remporta le concours pour le palais des arts et des sciences au pied de la colline de la Cité, faisant face à la Riponne et à la Grenette.

Ce fut le palais de Rumine que nous connaissons, bâtiment hors d'échelle par rapport aux édifices qui l'entouraient et aux dimensions de la place d'alors.

En 1933, la Grenette, certainement le bâtiment le plus significatif de ce lieu, fut malheureusement démolie. Trois ans plus tard, un concours d'idées pour la construction d'un bâtiment administratif, qui n'aura pas de suite, définit une nouvelle limite à une place de la Riponne plus vaste, où



le palais de Rumine devient l'élément générateur de l'espace.

C'est seulement en 1961 que l'architecte Quillet réalise le bâtiment administratif «Riponne 10», qui donne à la place sa dimension actuelle, suivie quatorze ans plus tard par l'aile «Université 5».

Ces deux réalisations, qui tendent à la formation d'un nouvel îlot, ont pour conséquence l'appauvrissement de la rue des Deux-Marchés, réduite à une banale zone de stationnement sur laquelle donnent trois niveaux de parking.

D'autre part, «Riponne 10» ne réussit pas à établir un rapport de qualité entre la place et l'intérieur de l'îlot, en raison du mauvais agencement de son socle en terrasses.

En 1968, la réalisation du Parking Riponne SA, destiné initialement à rendre piétonne une partie du centre-ville, n'apporta pas les bénéfices escomptés, mais devint un élément extrêmement contraignant pour le réaménagement de la place.

4. CONCEPT GÉNÉRAL DU PROJET

Le concept général du projet cherche à être une synthèse de la mémoire historique de ce lieu et des nouvelles exigences de la ville moderne. Aux principes fondamentaux énoncés précédemment, le projet ajoute une tentative de réponse qualitative aux faits urbanistiques les plus critiques survenus lors des cinquante dernières années, à travers les opérations suivantes :

- la reconversion de la rue des Deux-Marchés, désormais condamnée, en une cour publique piétonne qui

établit une relation forte entre les deux places;

- la restructuration du socle de l'actuel bâtiment Riponne 10, afin de garantir une liaison aisée entre la cour projetée et la place;
- l'élimination du trafic sur la place de la Riponne, afin de permettre un meilleur réaménagement de ce lieu-clé pour la ville. La première opération envisagée dans notre projet est le remplacement de la descente d'accès depuis la rue de l'Université par trois grands escaliers qui rejoignent les différentes terrasses du socle du bâtiment Riponne 10.

5. L'ORGANISATION INTERNE DE L'ÎLOT

Le complexe est constitué de trois parties distinctes fondamentales :

- la cour publique entre les deux places;
- le socle;
- les niveaux supérieurs.

La cour, nouveau plateau horizontal en rapport visuel direct et ponctuel avec la pente de la rue du Tunnel, est le niveau public par excellence où sont situés les commerces, les cafés, les restaurants, ainsi que des locaux pour un cabaret-théâtre, une salle de réunions ou d'autres affectations à caractère public.

Cette cour est reliée à la place du Tunnel par un large escalier qui aboutit sous le grand portique. Celui-ci donne accès à l'entrée principale de l'administration et au café-restaurant Lausanne-Moudon, locaux que l'on peut également atteindre par la cour publique située un niveau plus bas. Les commerces ont leur entrée principale sur la cour. Le long de la rue de

l'Université, dans le bâtiment existant, se trouvent également des surfaces commerciales sur deux étages, ce qui laisse une grande liberté de répartition et d'aménagement des locaux avec des entrées indépendantes de l'administration, qui servent aussi aux logements situés aux niveaux supérieurs.

Le socle côté Riponne 10 est réaménagé de façon à laisser transparence et fluidité entre la cour et la place. A l'intérieur de l'îlot, sous le bassin, le socle est constitué de trois niveaux de sous-sols contenant au total 223 places de parc et de nombreux dépôts pour les commerces, l'économat et les archives du Canton, etc.

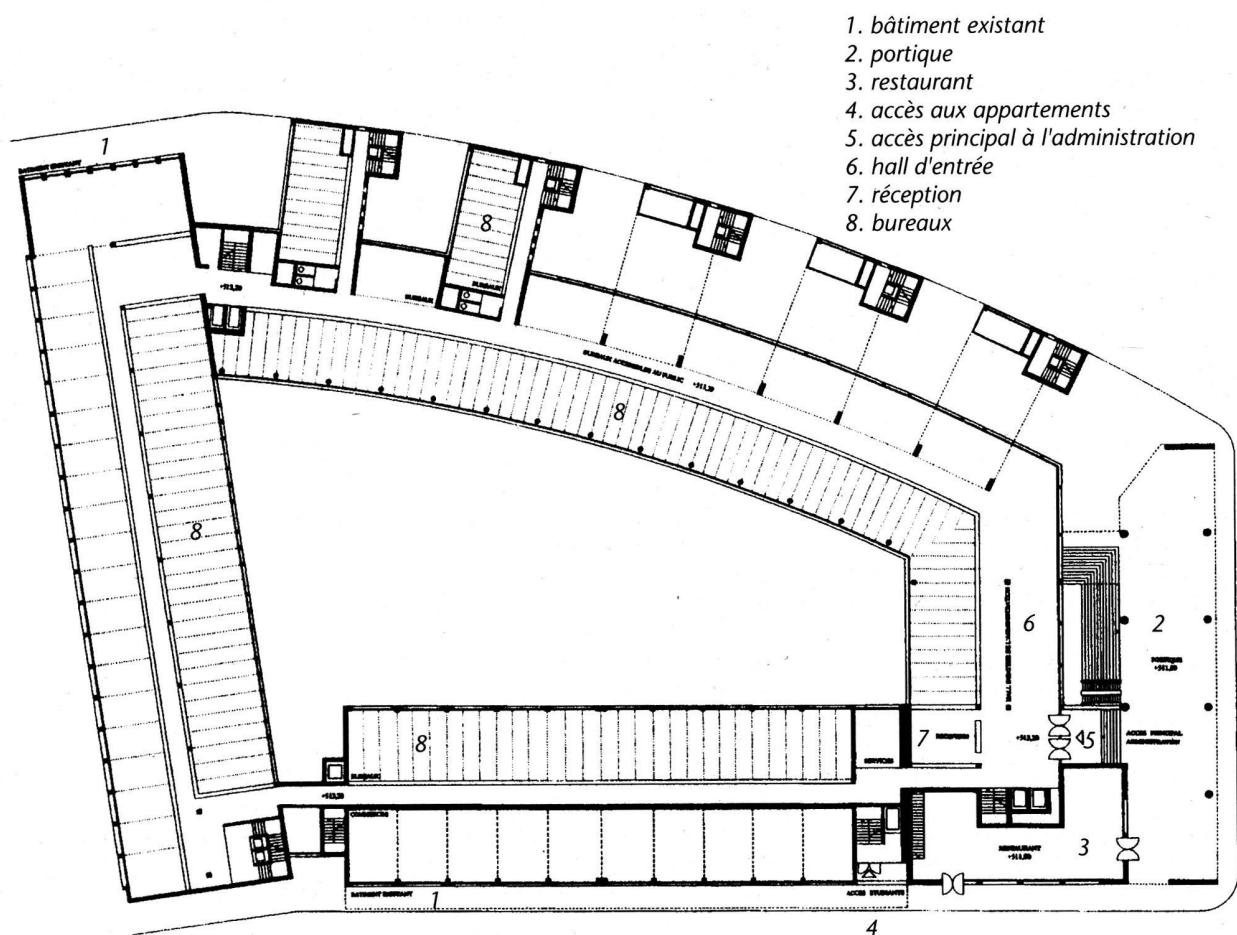
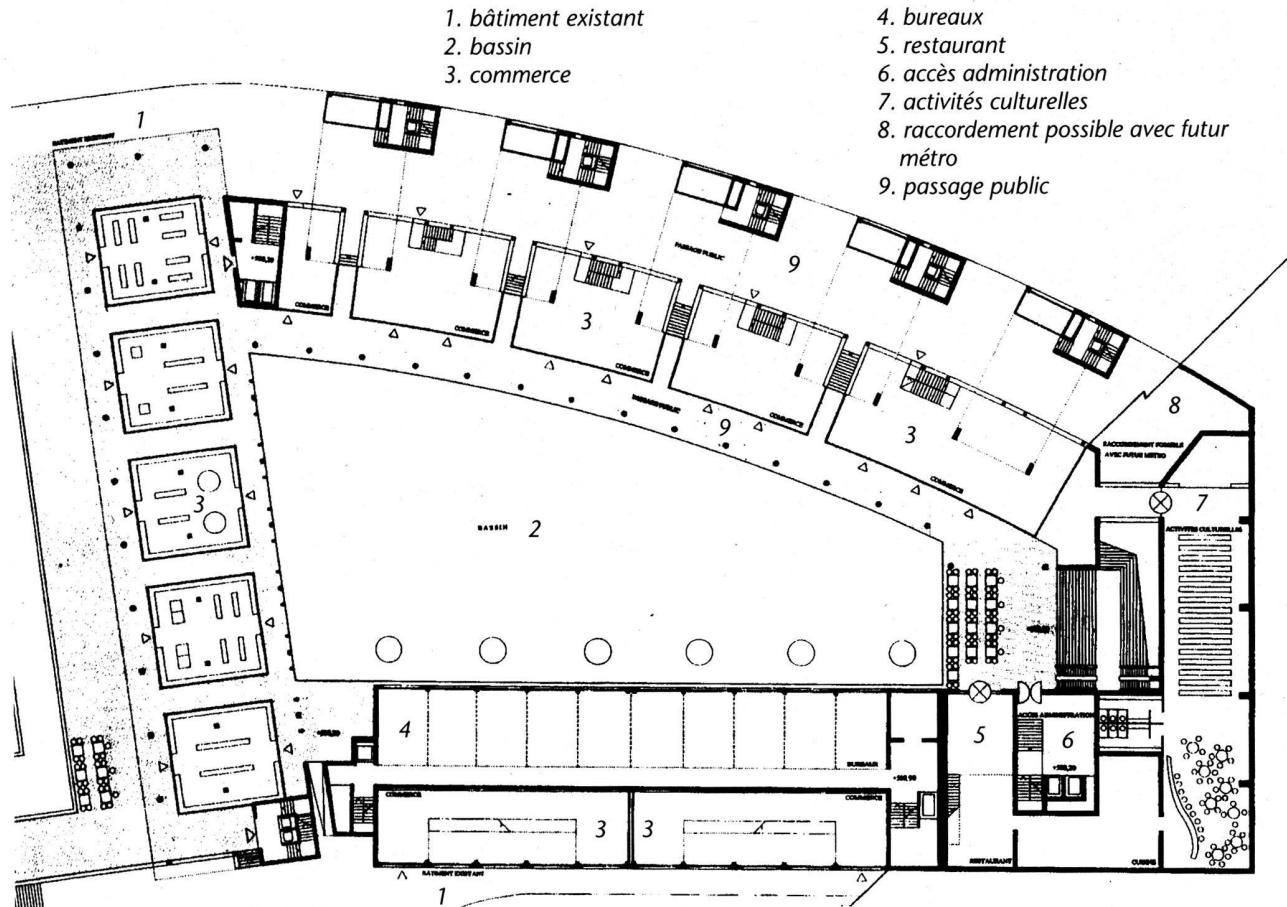
Les niveaux supérieurs contiennent prioritairement l'administration cantonale, dont l'accès principal donne sur la place du Tunnel. L'étage d'entrée de l'administration (513.20) fait le tour de l'îlot et représente le niveau de distribution des différents services. Dans les étages supérieurs (516.50, 519.80, 523.10, 526.40) sont répartis les bureaux des services cantonaux, exceptés les 3e et 4e étages du bâtiment Université, qui sont entièrement dévolus aux logements pour étudiants et apprentis. Ces deux niveaux comprennent deux types de logements : des studios individuels qui peuvent être combinés de manière à accueillir deux personnes et des logements à caractère plus communautaire, avec un bloc sanitaire et une cuisine toutes les quatre chambres.

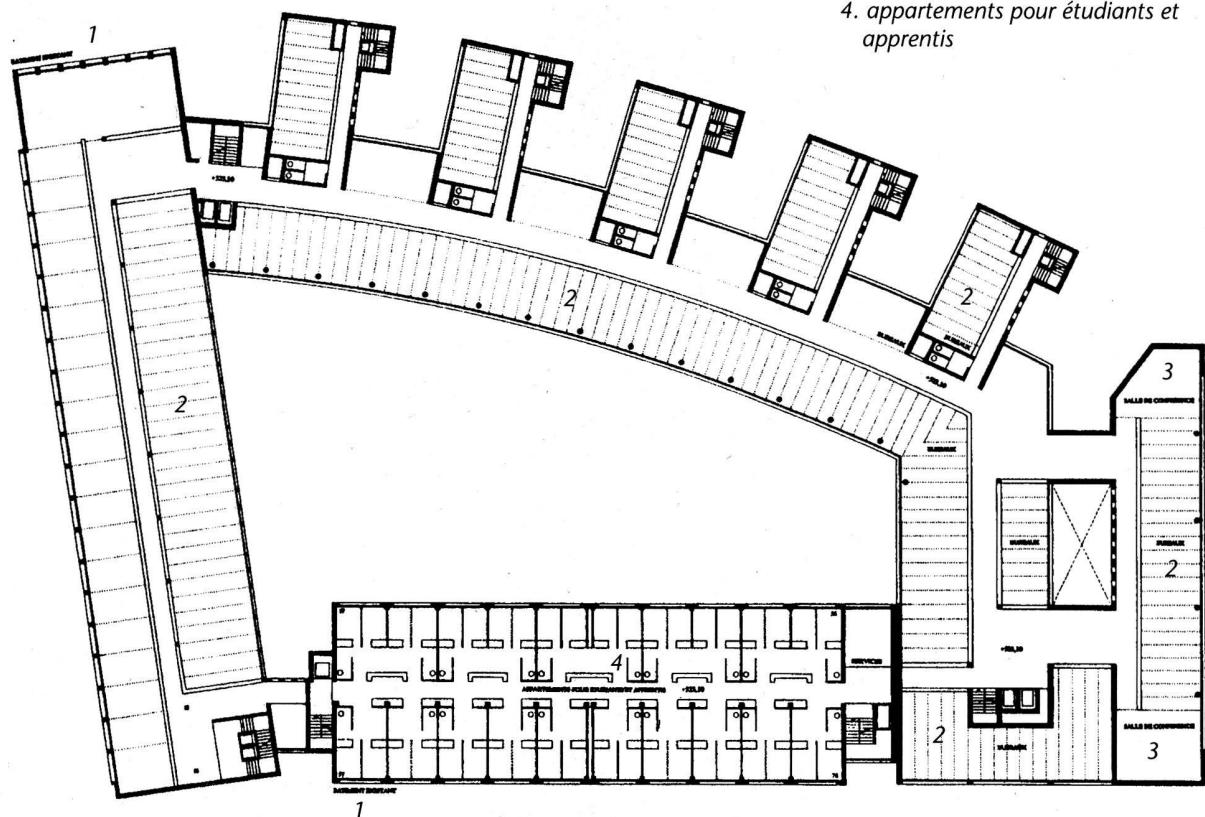
Les tourettes sur la rue du Tunnel garantissent un maximum de locaux avec lumière et ventilation naturelles et assurent les relations verticales internes des bureaux, les relations entre le parking et la rue du Tunnel et les issues de secours.

L'organisation interne de l'administration a été étudiée de manière à permettre une grande flexibilité de répartitions des services et des divers types de bureaux.

*Luigi SNOZZI, architecte
Collaborateur A.-C. JAVET, architecte*

Remerciements à M. Ruegg, des Archives de la Ville de Lausanne, ainsi qu'à MM. Kunik et Genoud, du Musée de l'Evêché, pour avoir aimablement mis à notre disposition les documents nécessaires.





1. passage public
2. commerce
3. bureaux
4. cafétéria
5. dépôt
6. parking
7. accès parking
8. raccordement avec Parking Riponne SA

